



المؤتمر العالمي:
تعليم الفتيات في المجتمعات المسلمة: التحديات والفرص
The International Conference on: Girls' Education in Muslim Communities:
Challenges and Opportunities



La déclaration d'Islamabad sur l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes

**Publiée lors de la Conférence mondiale
"L'éducation des filles dans les sociétés
musulmanes : défis et opportunités"**

Islamabad-République islamique du Pakistan
11 et 12 JANVIER 2025- 11 et 12 Rajab 1446



Louange à Dieu, prière et salut sur le Messenger de Dieu, sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivent sa voie

Depuis la capitale pakistanaise, Islamabad, et au nom de l'ensemble des peuples musulmans, toutes écoles confondues, sous l'honneur de la présence de Son Excellence le Premier ministre de la République islamique du Pakistan, Monsieur Shehbaz Sharif. En présence de cheikh Mohammed Ben Abdelkarim Alissa, Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, Président de l'Organisation des savants musulmans, initiateur de cette conférence sur l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes, entouré des grands muftis, savants et imams du monde islamique et des pays à minorités musulmanes qui ont répondu à l'appel de cette initiative, laquelle reflète la véritable essence de l'islam et les droits de l'Homme.

En présence de M. Hussein Ibrahim, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, représentant les 57 États membres de l'organisation, qui est la plus grande organisation internationale après les Nations Unies.

En présence de la militante mondiale pour l'éducation des filles et lauréate du prix Nobel de la paix, Madame Malala Yousafzai.

Également en présence du Secrétaire général de la Ligue des universités islamiques, le Professeur Sami El-Sherif, représentant les universités membres de la Ligue, qui regroupent les plus grandes universités publiques et privées des pays islamiques.

En présence des ministres de l'Éducation et des ministres de l'Enseignement supérieur des pays islamiques, qui ont accepté d'assister et de contribuer au soutien de cette initiative, en clarifiant la véritable image religieuse de l'islam, qui encourage l'éducation des filles sans restrictions.

En présence du Professeur Francisco Rojas Aravena, Président de l'Université pour la Paix, la seule université affiliée aux Nations Unies, placée honorifiquement sous la présidence du Secrétaire Général des Nations Unies.

En présence de M. Mohamed Abderabbeh Al-Yami, Directeur Général de l'Union des agences de presse des pays islamiques (UNA), qui regroupe toutes les agences de presse des gouvernements des États islamiques, accompagné des présidents et représentants des agences de presse des pays islamiques ayant assisté aux activités de cette initiative et l'ayant soutenue médiatiquement.

Avec cette large participation, cet engagement et cette alliance forts, les signataires de cette déclaration historique se sont réunis. Elle s'est distinguée par son caractère efficace et fructueux, avec un début de mise en œuvre concrète dès la journée de clôture du congrès, à travers la signature d'accords importants entre les acteurs sur le terrain, visant à permettre aux filles d'exercer pleinement leurs droits à l'éducation. Nous nous réunissons aujourd'hui sous le patronage et

l'honneur de Premier ministre du Pakistan, M. Muhammad Shehbaz Sharif, et en réponse à l'initiative du Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, cheikh Mohammed ben AbdelKarim Alissa, à l'occasion de la conférence mondiale intitulée : « L'éducation des filles dans les sociétés musulmanes : défis et opportunités », dans un esprit de responsabilité envers les peuples musulmans. Cette rencontre vise à promouvoir l'éducation des filles dans le cadre de la conception islamique et civilisationnelle, à trouver des solutions efficaces aux obstacles qui s'y opposent, et à contrer les idées reçues et erronées à son sujet.

En nous inspirant des contenus des deux chartes historiques : la "Charte de La Mecque" et la "Charte "Construire des ponts entre les écoles islamiques", publiées par la Ligue islamique mondiale avec le consensus des savants musulmans réunis à La Mecque, qui insistent sur l'importance de l'autonomisation des femmes dans l'éducation à tous ses niveaux, dans un cadre équilibré respectant leur nature, conformément à la guidance de l'Islam et à ses nobles valeurs. Ces documents soulignent également l'interdiction de toute oppression, marginalisation de leur rôle, d'atteinte à leur dignité ou dénigrement de leur place dans la société.

Après avoir examiné les conclusions de la séance à huis clos des éminents muftis de la communauté, des savants et des représentants des assemblées juridiques islamiques, tenue le vendredi 10 janvier 2025 au Centre des conférences de la capitale de la République islamique du Pakistan, Islamabad, sous la présidence du Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, Président de l'Organisation des savants musulmans, cheikh Mohammed Ben Abdelkarim Alissa, dans le cadre de la conférence de la Ligue islamique mondiale :

“ L'éducation des filles dans les sociétés musulmanes”

Dans la mesure où un certain nombre d'éminents muftis du monde islamique, ainsi que des membres des organes et conseils des savants, du Comité juridique islamique de la Ligue islamique mondiale et du Comité de la jurisprudence islamique international de l'Organisation de la coopération islamique, se sont réunis lors d'une séance à huis clos pour traiter du sujet qui touche les préoccupations du monde islamique : le droit des filles à l'éducation, sans limite fixée et sans condition restrictive.

Les participants ont conclu à l'issue de leur séance que l'éducation des femmes est un droit légitime, unanimement reconnu par les savants de la communauté islamique, en vertu de la guidance de la loi islamique qui considère la quête de la connaissance comme une obligation pour chaque musulman, qu'il soit homme ou femme. Ils ont souligné qu'il est interdit de restreindre ce droit par l'âge, le niveau ou une spécialisation particulière. Il est également inacceptable d'attribuer une quelconque réserve à cet égard à la loi islamique, puisque les savants de la communauté, de toutes leurs écoles de pensée, anciennes et modernes, sont unanimes sur la légitimité

de l'éducation des femmes, à l'égal des hommes.

Ils ont également souligné le danger de manipuler l'interprétation des textes législatifs religieux et de contredire leurs objectifs supérieurs pour justifier des idées erronées concernant l'éducation des femmes, au nom de la défense des coutumes et traditions, ou autres raisons. Ils ont précisé que cet acte injustifiable constitue l'une des plus grandes offenses à la loi islamique.

Au vu de l'importance stratégique et décisive de cette réunion exceptionnelle qui a réuni un large éventail de responsables religieux islamiques influents, afin de traiter cette question urgente, longtemps restée sans solution religieuse claire, il a été souligné que toute question découlant d'une pensée religieuse ne peut être résolue par des appels politiques, des lois ou des sanctions économiques, ou autres. Elle ne peut être traitée que par une participation religieuse active et influente, capable de clarifier la vérité religieuse, exprimée par l'ensemble des savants de la communauté islamique ayant une autorité et un impact religieux décisif dans ce type de problématique.

Après avoir discuté de la situation de l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes à travers le monde, y compris dans les zones de conflits et de tensions, où les opportunités se réduisent et les obstacles se multiplient, en prenant en compte les défis mondiaux et les transformations sociales actuelles, qui ont un impact négatif sur les programmes de développement, ce rassemblement historique a décidé d'un commun accord ce qui suit :

1. Nous saluons cette première transformation sans précédent concernant l'éducation des filles pour la réalité des sociétés musulmanes et leur avenir, avec pour la première fois une participation de tous les responsables religieux musulmans influents auprès de centaines de millions de musulmans. C'est un événement qualitatif qui a emprunté la voie correcte et est un succès pour l'éducation des filles selon la logique religieuse et la méthode appropriée.
2. Insister sur le fait que l'éducation des filles n'est pas seulement un devoir religieux, mais une nécessité sociale urgente. C'est un droit fondamental que les législations divines ont appelé à protéger, reconnu par les enseignements islamiques, que les conventions internationales ont renforcé et que les constitutions nationales ont ratifié.
3. S'appuyer sur les principes de l'éducation islamique pour encadrer le processus éducatif en respectant l'identité, tout en tirant parti des expériences et des connaissances nationales et internationales qui ont contribué à l'amélioration de l'éducation et de l'enseignement.

4. Unir les efforts pour protéger le droit des filles à l'éducation et garantir leur qualification, étant donné que le rôle de la femme instruite dans la construction de familles et de sociétés stables se reflète sur la paix de notre monde et l'harmonie de ses nations, sur leur protection contre les fléaux du radicalisme, de la violence, du crime et de l'athéisme.

5. Mettre en garde contre les opinions, les avis juridiques et les idées extrémistes qui entravent l'éducation des filles, et qui constituent une réponse regrettable aux retours des sociétés ne donnant pas aux femmes leur place, où l'exploitation indigne de la religion sert à justifier des politiques de privation et d'exclusion.

6. Mobiliser toutes les ressources pour soutenir les efforts des pays islamiques en vue de développer l'éducation dans ses méthodes et ses contenus, avec un accent particulier sur l'éducation des filles, en la plaçant au premier rang de leurs priorités nationales, afin de garantir le droit des filles à l'accès à l'éducation et de respecter les engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable.

7. Offrir des bourses d'études pour améliorer les opportunités éducatives des filles défavorisées, ou celles qui subissent les conséquences négatives de la pauvreté, des conflits ou des défis sociétaux.

8. Accorder une attention particulière aux décisions des assemblées juridiques islamiques et aux avis juridiques des institutions savantes concernant le droit légitime de la femme à recevoir l'éducation dans ses divers domaines et niveaux, les diffuser, en combattant les opinions déviantes qui visent ce droit religieux et inné.

9. Renforcer le contenu éducatif numérique en invitant les institutions éducatives et les organisations internationales à développer du contenu numérique facilitant l'accès des filles à l'éducation, en particulier dans les zones reculées.

10. Développer des programmes éducatifs spécifiques pour les personnes aux besoins particuliers en fournissant des environnements d'apprentissage adaptés et des équipes pédagogiques qualifiées, garantissant ainsi des opportunités égales d'acquisition de connaissances et de participation à la vie sociale.

11. Appeler les institutions législatives des pays islamiques à contribuer à renforcer l'éducation des filles en adoptant des lois, des législations et des règlements nationaux.

12. Appeler les institutions médiatiques publiques et privées dans le monde islamique à organiser des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs sur

l'importance de l'éducation des filles, en coordination avec des experts en éducation et en médias, et avec la participation des savants religieux, des imams et des conseillers religieux, afin de répondre à toutes les voix opposées en s'appuyant sur la véritable essence de l'Islam.

13. Soutenir les études et les recherches scientifiques portant sur l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes, en explorant les meilleures façons de l'améliorer et de réduire les obstacles qui entravent son accès.

14. Les musulmans saluent cheikh Mohammed Ben Abdelkarim Alissa pour le lancement de la plus vaste plateforme de partenariats internationaux en soutien à l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes. Cette alliance regroupe des organisations onusiennes, des institutions gouvernementales et privées, dans le cadre de l'initiative pionnière lancée par le Secrétaire Général de la Ligue islamique mondiale, Président de l'Organisation des savants musulmans.

15. Quiconque rejette ou émet des réserves à l'égard de ces principes religieux islamiques fondamentaux est considéré avec l'accord de cette assemblée (mentionnée dans le préambule de cette déclaration) comme étant en contradiction avec les concepts de la communauté islamique. Il est nécessaire de se dissocier de ses idées (qu'il s'agisse d'une personne, d'une institution ou d'une entité publique ou privée)

16. Les participants adressent également un message clair et décisif aux plateformes religieuses, y compris pour ce qui est des cours religieux et des sermons du vendredi dans le monde islamique et les pays à minorités musulmanes : il est temps de cesser de nuire à l'Islam et de porter atteinte aux droits des femmes.

17. Demander au responsable de cette initiative, le Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, de transmettre toutes les décisions de la conférence ainsi que de suivre leur mise en œuvre et de les soutenir matériellement et moralement aux :

1- Aux gouvernements islamiques par l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'Organisation de la coopération islamique (dans le cadre de l'accord signé entre les deux parties).

2- Aux institutions éducatives publiques et privées dans les pays islamiques et les pays à minorités musulmanes.

En conclusion, les participants à la conférence ont exprimé leurs remerciements au Premier ministre de la République islamique du Pakistan pour son accueil et son

soutien, ainsi qu'à la Ligue islamique mondiale pour cette organisation réussie. Ils ont invité l'initiateur de cette démarche à créer un comité permanent pour suivre la mise en œuvre des conclusions de cet événement important, y compris les accords signés qui jettent les bases d'une action concrète. Ces efforts sont confirmés par les propos de l'initiateur lors de l'ouverture de la conférence : "Cette initiative sera, si Dieu le veut, concrète et influente, grâce aux accords spécifiques signés. Elle ne sera pas une déclaration abstraite, ni une simple prise de position, mais un véritable changement qui marquera un tournant décisif en faveur de l'éducation des filles. Chaque fille privée de ce droit s'en réjouira, ainsi que chaque communauté, qui a autant besoin de ses filles que de ses fils"

Paix et salutations sur le Prophète

Etabli à Islamabad, Pakistan
12 janvier 2025- 12 Rajab 1446

